

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue 7 Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1155 Société : RETRAITE RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : DAHRI LAHCEN

Date de naissance : 30/06/1950

Adresse : 52 RUE NOUAKCHOUT BEOURDIA CASABLANCA

Tél. : 06 74 01 1573 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 18/01/2023

Nom et prénom du malade : BOUHASSOU KHADJITA Age : 27/4/63

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

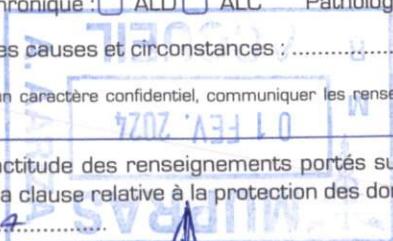
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 18/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/24	C		1500.00 Dh	Dr. AHMED KARIM Spécialiste en Chirurgie et Traumatologie Orthopédique et Traumatologique 8, Bd Abdellah Ben Imm "Ghalib" Casablanca - Tél: 0522 78 95 44

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
10/01/24		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. BENAZOUZ Meryem Biologiste Laboratoire BPNAZ ZOUZOU 1 Avenue 2 Mars Hadjadjou 11 Casablanca - Tél: 0522 21 64 68	10/01/24	C	500.00 Dh

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
</td				



76 1155

Clinique Ain Chock  
CLINIQUE AIN CHOCK

## RECU DE PAIEMENT

CLINIQUE AIN CHOCK reçu de :

Mr (Mme) ... PROUHASSAIN KHADIGA .....

La somme de ... Dix mille Dirhams en espèces  
10000

Pour le règlement de ..... Hadja .....

CLINIQUE AIN CHOCK  
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II  
Tel 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50  
Fax 0522 21 64 68 Casablanca

Fait à Casablanca, le 18/11/2001

CLINIQUE AIN CHOCK  
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II  
Tel 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50  
Fax 0522 21 64 68 Casablanca



Clinique عين الصقر  
CLINIQUE AIN CHOCH

نك 1155

ORDONNANCE

Casablanca, le

18/07/2024

Boukassou khalid y

CLINIQUE AIN CHOCH  
510, Avenue 2 Mars Haddaouia II  
Tél: 0522 21 21 88 / 0522 50 13 50  
Fax: 0522 21 64 68

Dr. AHMED KARIM  
Spécialiste en Chirurgie  
Orthopédique et Traumatologique  
18, Bd Abdelkrim El Khattabi "Ghali Center"  
Casablanca - Tél: 0522 48 95 90

HbA1C - CRP

NBS

Dr. BENAZZOUZ Meryem  
Biologiste  
Laboratoire BENAZZOUZ  
Hay Mly Abdellah El N 1155  
Ain Chock - Casablanca

TP TCK  
chez mme

**FACTURE N° : 240100119**

Casablanca le 18-01-2024

Mme BOUHASSOU Khadija

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E20
B135	Urée	B30
0236	Taux de prothrombine	B40
0239	Temps de céphaline: TCK	B40
B216	Numération Formule (Globules rouges/Blancs/plaquettes)	B80
B119	Hémoglobine glycosylée	B100
0370	CRP (Protéine C réactive)	B100
B111	Créatinine	B30

Total des B : 420

**TOTAL DOSSIER : 500.00 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cents dirhams .

Dr. BENAZZOUZ Meryem  
Biologiste  
Laboratoire BENAZZOUZ  
Hay Mly Abdellah 8<sup>e</sup> étage 1 N° 5  
Ain Chock Casablanca



**Temps de céphaline activé\***

Plasma Citrate

Temps Témoin

27 s

Temps Patient

21.5 s

(19.0–35.0)

**BIOCHIMIE SANGUINE**

**HbA1C2**

(HPLC-GX Tosoh SANG TOTAL )

soit

10.9 %

(4.0–6.0)

95.6 mmol/mol

(20.0–42.0)

**Interprétation des résultats :**

Sujet non traité pour un diabète :

–Normal : 4–6 %

Sujet diabétique de type II traité :

–Bon contrôle : < ou = à 6.5 %

–Contrôle acceptable : 6.6 - 8.0 %

–Mauvais contrôle : > à 8 %

**Urée**

(Dosage enzymatique – AU 480 BECKMAN)

0.39 g/l

(0.17–0.43)

**Créatinine**

(Technique enzymatique–AU 480 BECKMAN)

5.50 mg/L

(5.50–11.80)

48.6  $\mu$ mol/L

(48.6–104.3)

**Clairance de la créatinine calculée selon**

**MDRD**

114 mL/min

*Interprétation du débit de filtration glomérulaire(DFG) selon les recommandations(HAS):*

–Clairance de la créatinine : > à 60 mL/min/1,73m<sup>2</sup>  
normale

Insuffisance rénale modérée : 30–60 mL/min/1,73m<sup>2</sup>

Insuffisance rénale sévère : 15 –30 mL/min/1,73m<sup>2</sup>

Insuffisance rénale terminale : < à 15 mL/min/1,73m<sup>2</sup>

**Protéine C-réactive (CRP)**

(Immunoturbidimétrie )

3 mg/L

(<5)

NB: En cas de CRP élevée, il est souhaitable de réaliser la Procalcitonine  
( Marqueur précoce et spécifique de l'infection bactérienne et sepsis)



Laboratoire d'Analyses Médicales BENAZZOUZ

Boulevard 2 Mars Rue 7 ( à Côté Mosquée Lamsalla ) Ain Chock Premier étage - Casablanca

Tél.: 05 22 52 50 29 - GSM: 06 69 26 69 55 - Email: laboratoirebenazzouz@gmail.com

INPE: 063065155 - IF: 96343228 - ICE: 002948023000027

Dr. BENAZZOUZ Meryem  
Biologiste  
Laboratoire BENAZZOUZ  
Hay Aliy Abdellah Etg 1 N°55  
Ain Chock - Casablanca  
Page 2 / 3

Date du prélèvement : 18-01-2024 à 14:07

Code patient : 20240118015

Né(e) le : 27-04-1963 (60 ans)

Mme BOUHASSOU Khadija

Dossier N° : 20240118015

Prescripteur : Dr AHED KARIM



## HEMATOLOGIE

### NUMERATION GLOBULAIRE

DxH520 Sang total EDTA ( les valeurs de références tiennent compte de l'âge)

#### Lignée érythrocytaire

Hématies	4.75	10 <sup>6</sup> /mm <sup>3</sup>	(3.80–5.40)
Hémoglobine	14.5	g/100ml	(11.5–15.5)
Hématocrite	40.30	%	(37.00–47.00)
VGM	84.84	µm <sup>3</sup>	(82.00–98.00)
TCMH	30.53	pg	(>27.00)
CCMH	35.98	g/100ml	(32.00–36.00)

#### Formule leucocytaire

Leucocytes	8 110	/mm <sup>3</sup>	(4 000–10 000)
Neutrophiles	71.11	% soit	5 767 /mm <sup>3</sup> (2 000–7 500)
Eosinophiles	0.98	% soit	79 /mm <sup>3</sup> (40–300)
Basophiles	0.36	% soit	29 /mm <sup>3</sup> (0–100)
Lymphocytes	23.10	% soit	1 873 /mm <sup>3</sup> (1 500–4 000)
Monocytes	4.46	% soit	362 /mm <sup>3</sup> (40–800)

#### Numération plaquetttaire

Plaquettes	336 200	/mm <sup>3</sup>	(150 000–400 000)
------------	---------	------------------	-------------------

## HEMOSTASE

### Taux de prothrombine\*

Plasma Citrate

Temps du témoin	13.1	sec.	
Temps du patient	13.2	sec.	
Taux de prothrombine	99	%	(70–100)

Dr. BENAZZOUZ Meryem  
Biologiste  
Laboratoire BENAZZOUZ  
Hay Mly Abdellah Etg 1 N°55  
Ain Chock - Casablanca

